

COUPES SALARIALES 2026

CHEMINEMENT

D'UN

COUP

TORDU



Le Conseil d'Etat vaudois, parmi les coupes introduites à l'occasion du budget 2026, a prévu une baisse de salaire de 0,7%, déterminée sur la base du salaire brut. Et ce pour les salarié·es de l'Etat, dès la classe 6. Attention aux illusions d'optique sociale que le gouvernement tente de nous vendre. Les classes 1 à 5 représentent 6,5% du personnel. Tout le reste des salarié·es à partir de la classe 6, représentent 93,5 % des travailleurs·euses. Dont acte.

Comment décliner le 0,7%?

Cette baisse de salaire de 0,7% ne frappe pas chaque salarié·e de la même manière. Les classes 1 à 5 sont exemptées, comme nous l'avons précisé. A n'en pas douter, cette exemption est le fruit de

la pression et de la mobilisation. C'est notre lutte qui a forcé le Conseil d'Etat à consentir ce modeste recul.

Mais d'autres situations nous interpellent. La coupe de 0,7% atteint tous les salaires dès la classe 6, que les travailleurs·euses bénéficient d'annuités ou qu'ils·elles soient au sommet de leur classe. Evidemment, les effets de la coupe de 0,7% ne sont pas les mêmes si vous êtes dans les 26 ans de montée salariale ou si vous avez atteint le sommet.

La non-indexation

A cette baisse de salaire, il faut ajouter la non-indexation qui, elle aussi, réduit effectivement la rémunération, pour toutes et tous, depuis la classe 1 au sommet des traitements.

L'indexation, dans la fonction publique vaudoise, est loin, très loin de compenser la hausse réelle du coût de la vie. Elle est calculée selon un indice officiel, totalement établi au bénéfice des employeurs, et qui court du mois d'octobre de l'année précédente au mois d'octobre de l'année en cours, soit d'octobre 2024 à octobre 2025.

Même si les chiffres de l'indexation officielle semblent être très réduits, ils représentent sans doute de 0,1 à 0,2%. Donc pour l'employeur, un prélèvement supplémentaire de 0,1 à 0,2% supplémentaire sur les salaires.

Les coupé-es à 0,7% le sont en fait à 0,8 ou 0,9% suivant le montant de l'indexation officielle. Les classes 1 à 5 subissent également une coupe du fait de la non-indexation.

La manoeuvre

Or, dans ce paysage sombre où le Conseil d'Etat peut manipuler et baisser les salaires comme il l'entend, moyennant la consultation des associations du personnel (art. 25 al. 2 LPers), le gouvernement a annoncé qu'il liait la réduction des salaires au vote d'un décret par le Grand Conseil. Pourquoi cette manoeuvre ?

Pour remettre au parlement un pouvoir accru sur la fixation des salaires et pour se démettre entre les mains de sa majorité parlementaire de cette politique salariale qui jusqu'ici était de la

responsabilité de l'exécutif, selon les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers).

Ainsi le Conseil d'Etat approfondit son attaque contre les salaires et met en place une manoeuvre irrecevable. Le décret.

Nous livrerons bataille

Le gouvernement ne saurait se démettre aux mains du parlement pour liquider ses responsabilités et ruiner les quelques droits du personnel, notamment en matière de consultation pour les modifications salariales. Le gouvernement ne veut même plus consulter le personnel et entend accorder tout le pouvoir à sa majorité parlementaire. Soumettant une loi (LPers) à un texte de rang inférieur (le décret). A voir, jusqu'où ira ce gouvernement. Modification de la LPers pour détruire les droits du personnel y compris.

Toute modification de la LPers doit être négociée avec les syndicats. Le Conseil d'Etat veut contourner cette obligation en s'en remettant au Grand Conseil grâce au décret. Car il n'y a pas d'obligation légale de négociation par ce biais pour le parlement.

Donc, ou décret et contournement de la LPers ou modification de la LPers et décret, voilà le piège que nous tend le Conseil d'Etat. Et bien, nous livrerons bataille. Sur le terrain juridique aussi, s'il le faut.



Manifestation du 2 octobre 2025. Photographie de François Graf, @instagramf_rebeldia

CONTRE LES COUPES LÉTALES

BOUCLIER SOCIAL

La manifestation du 2 octobre 2025 contre les coupes létales du projet de budget 2026 a été un grand succès. Mais ce succès n'est qu'un premier moment de notre lutte. Une pression forte et déterminée doit se poursuivre contre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descendre à nouveau dans la rue, mener partout où nous le pouvons des grèves, multiplier les mesures de lutte jusqu'à ce le Conseil d'Etat et le parlement cèdent, retirant les coupes et les mesures d'austérité, c'est ainsi que nous devons avancer.

Le règne des mirages

Tout est fait pour désorienter les salarié-es de la fonction publique et des secteurs subventionnés ainsi que les majorités sociales sur l'importance et la profondeur de la politique poursuivie par le gouvernement cantonal et ses alié-es parlementaires. Il importe de rappeler, encore et encore, le caractère décisif des coupes décidées par le gouvernement. Le déficit opérationnel brandi par le gouvernement pour le budget 2026 est de 824 millions.

Le Conseil d'Etat entend atteindre en 2030 un équilibre budgétaire absolu, avec à la clé des coupes de centaines de millions sur 5 ans.

Un nouveau « frein à l'endettement » et quelques chiffres

Pour ce faire, le gouvernement repositionne la politique dite de « frein à l'endettement » en ajoutant à des mesures d'austérité extrêmement fortes des prélèvements formels sur la fortune cantonale et les revenus extraordinaires. Actuellement estimée entre 1,7 et 2 milliards de francs, selon les diverses voix officielles.

Ce qui nous est présenté comme une mesure novatrice est une manipulation. Pour bien comprendre la manœuvre, il importe de déterminer quel est l'ensemble des moyens et des réserves dont l'Etat dispose. Il faut en éclairer l'origine, l'accumulation, l'utilisation et la traçabilité. Un

chiffre est à cet égard exemplaire. Durant 18 ans, l'Etat de Vaud a accumulé un excédent de 600 millions par an en moyenne, soit 10,8 milliards de francs., à en croire la droite parlementaire et socio-économique.

A cela il faut ajouter une fortune que le gouvernement estime à 2 milliards de francs, mais dont il faudrait définir le montant et le mouvement depuis le début des années 2000. A fin 2002, la fortune de l'Etat de Vaud était de 5 milliards de francs.

A notre sens, la fortune effective est bien supérieure aux 2 milliards officiellement énoncés. Ici ou là, on invoque des liquidités ou quasi-liquidités à hauteur de 3,5 milliards.

Enfin, il y a le monstre du Loch Ness du bouclier fiscal consenti aux privilégié-es du canton au mépris de l'intérêt général. Il y a là des centaines de millions distraits de la ressource publique, voire peut-être 1 milliard de francs.

Ce que ces chiffres suggèrent de manière claire, c'est 1 que l'Etat dispose des ressources énormes pour faire face à un déficit dont il a lui-même largement construit l'architecture et le spectacle. En fait, le Conseil d'Etat escamote plus de 11 milliards.

Les coupes vraies

Le Conseil d'Etat nous parle de 824 millions de déficit opérationnel pour le budget 2026. Certes, il prélève 493 millions sur les revenus extraordinaires et la fortune, mais surtout il inflige des coupes à hauteur de 305 millions sur les dépenses de service public. Le gouvernement prévoit pour 2026 une coupe de 82 millions pour l'enseignement. La santé est taxée à hauteur de 49 millions. L'action sociale supporte des coupes de 66 millions. Ce sont-là des situations exemplaires.

Il faut décoder, préciser et analyser toutes les coupes prévues, autant pour le projet de budget 2026 que pour le plan pluri-annuel. Car le Conseil d'Etat multiplie les biais, les dissimulations, les illusions d'optiques, voire les purs et simples mirages. Il

importe de rappeler que ces éléments budgétaires pour l'année 2026 ne sont pas isolés et définitifs. Bien au contraire, ils vont se poursuivre jusqu'en 2030, à hauteur de centaines de millions, avec à la clé l'atteinte du dogme de l'équilibre budgétaire absolu. Combien, pour y arriver, devront payer salarié·es et usager·ères aux accapareurs ?

Pas un sou !

Le premier objectif que peut et doit se poser la mobilisation c'est le refus de toute coupe, la liquidation de toute attaque aux salaires et aux conditions de travail, de toute dégradation des prestations de service public. Pas un sou de coupe.

Mais cette politique de résistance intransigeante aux coupes du Conseil d'Etat et du Grand Conseil prend place dans quelque chose de plus vaste, de plus décisif. A la politique du « manque de moyens », c'est-à-dire au sous-financement délibéré des services publics, à leur mutilation et à leur désagrégation, il faut opposer le droit à des salaires suffisants et à de justes conditions de travail ainsi que des prestations de service public qui prennent en compte les besoins de la population.

L'affaire du « bouclier fiscal » est éloquent. Nous faire les poches pour financer les impôts non-payés par quelques nantis au bénéfice des largesses du bouclier fiscal ? Cela suffit. Et ce

n'était qu'un début avant les gros canons du déficit budgétaire 2026. Couper toujours plus, voilà ce que veut le Conseil d'Etat et sa faction parlementaire. Les milieux dominants ne cessent, par exemple, de mettre l'accent sur les « coûts » du subventionnement de l'assurance maladie, avec la claire volonté d'en réduire le dispositif et les montants. Nos salaires sont aussi dans leur viseur.

Les prestations et l'ensemble des éléments du salaire socialisé (bourses, subsides, retraites, aides, prestations de service public, etc.) ne suffisent pas à faire face à la hausse réelle du coût de la vie, avec au premier rang les assurances et les loyers. Les salarié·es de l'Etat et des secteurs subventionnés sont aussi victimes de cette baisse réelle de leur revenu. L'indexation officielle est dérisoire face au vrai coût de la vie. C'est tous ces conquits qu'il nous faut protéger, améliorer et défendre. Nous regroupons les prestations, les salaires, les conditions et les moyens du travail public ou subventionné sous le nom de « bouclier social ». Bouclier social contre privilège fiscal. Imposer le droit de vivre décemment, donner à chacun·e les prestations de service public qui constituent une part décisive du revenu des majorités sociales, défendre le salaire, les conditions et les moyens de travail du salariat public et parapublic, c'est cela le bouclier social.

Demande d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou utilisez le formulaire en ligne en scannant qr code ci-bas.

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM :

PRENOM :

Profession :

Lieu de travail:

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro :

N° postal : Localité :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE SIGNATURE



www.sud-vd.ch/adhesion

(Cotisation annuelle: entre 120 CHF et 200 CHF par année)